



ACCORD D'UNE DECLARATION PREALABLE -
CONSTRUCTIONS ET TRAVAUX NON SOUMIS A PERMIS DE
CONSTRUIRE
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

Commune de NOAILLES

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	Référence dossier
Dossier déposé complet le 18 Décembre 2025	N° DP 19151 25 00021
Par : Monsieur Philippe BOUTIN Demeurant à : 3 Allée Truffières La Font Trouvée 19600 NOAILLES Pour : Installation d'une pompe à chaleur air-air sur le côté de la maison Sur un terrain sis à : 3 Allée des Truffières, la Font Trouvée Cadastré : AH262	

Destinations : Habitation

Le Maire,

Vu le code de l'urbanisme ;
Vu le code de la santé publique ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 08 octobre 2014 ;
Vu la modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 29 novembre 2018 ;

Vu la demande de Déclaration préalable présentée le 18/12/2025 par Monsieur Philippe BOUTIN demeurant 3 Allée Truffières, La Font Trouvée à 19600 NOAILLES ;

Vu l'objet de la demande : Installation d'une pompe à chaleur air-air sur le côté de la maison ;

Considérant que le projet se situe en zone Ud du Plan Local d'Urbanisme ;

ARRETE

ARTICLE UNIQUE : il n'est pas fait opposition à la Déclaration préalable visée au cadre ci-dessus.

Fait à NOAILLES

Le 23/12/2025,

Le Maire,

Hervé BRUCY